

AUTORISATION DE RENTRER SEUL APRES L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR Uniquement pour les enfants scolarisés en primaire

<u>ENFANT</u>	
Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	
Classe :	
RESPONSABLE LEGAL	
Nom et prénom du responsable légal :	
Adresse :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Je soussigné(é) responsable légal	
de l'enfant	
 autorise mon enfant à rentrer seul après l'accueil périscolaire du soir, durant toute l'année scolaire : 	ıt
☐ à 17h30 ou à ☐ 18h30 (indiquer votre cho	oix)
 Et décharge les organisateurs de toutes responsabilités pour tout accident 	<u>.</u>
qui pourrait survenir après l'heure de départ indiquée ci-dessus.	
Fait à,	
Faire précéder la signature de la mention manuscrite	

«Lu et Approuvé»